

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED
WT/TPR/G/185
13 juin 2007

(07-2402)

Organe d'examen des politiques commerciales

Original: anglais

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

Rapport du

BAHREÏN

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par Bahreïn est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur Bahreïn.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	4
II. DÉVELOPPEMENT NATIONAL	5
III. AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DES CAPACITÉS	5
1) Initiatives des pouvoirs publics	5
i) Encourager l'investissement entrant	7
ii) Développer l'industrie	7
iii) Renforcer le secteur des services financiers	8
iv) Importance des droits de propriété intellectuelle	8
v) Concurrence	9
vi) Privatisation	9
vii) Mise en valeur des ressources humaines	10
viii) Politique budgétaire	10
ix) Politique monétaire	11
x) Stabilité	11
2) Secteurs de croissance	11
i) Tourisme	11
ii) Services financiers	12
iii) Industrie manufacturière	13
iv) Télécommunications	13
v) Commerce électronique	13
vi) Construction	13
vii) Éducation	13
viii) Soins de santé	14
IV. POLITIQUE COMMERCIALE	14
1) Bahreïn et le monde	14
2) Bahreïn et la région	15
i) Appartenance au CCG	15
ii) Appartenance à la GZALE	16
iii) Accords bilatéraux	16
ANNEXE I: ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE	17
ANNEXE II: INSTANCES AYANT CONTRIBUÉ À L'ÉLABORATION DU PRÉSENT RAPPORT DU GOUVERNEMENT	18

I. INTRODUCTION

1. Seul État insulaire de la région, faiblement peuplé et doté de ressources limitées, Bahreïn a adopté de tout temps une attitude d'ouverture générale sur le monde et a assis sa prospérité sur la pêche aux perles, le commerce maritime et le transbordement. La découverte du pétrole au début des années 30 a signé le début de l'ère nouvelle.
2. Dans ce contexte, la population bahreïnite des deux sexes est devenue une population qualifiée, qui a le sens du marché et qui privilégie l'entreprise privée. Ce n'est pas un hasard si Bahreïn a instauré des services de base comme l'éducation, les soins de santé et l'hôtellerie-restauration avant bien d'autres pays semblables, et il n'est pas surprenant, dès lors, qu'il ait accueilli des investisseurs étrangers dès la première moitié du siècle dernier et qu'il ait adhéré sans réserve à une philosophie d'ouverture du marché en tant que gage du développement économique.
3. Aujourd'hui, Bahreïn est l'une des principales places commerciales du monde, située au cœur du Golfe arabe et disposant d'un accès stratégique aux marchés d'Asie et d'Europe. Il figure également parmi les places financières et les destinations d'investissement les plus attrayantes du monde et occupe un rang élevé parmi les économies les plus libres et les destinations d'investissement les plus conviviales. Presque tous les secteurs, y compris les télécommunications, sont complètement ouverts à la participation des investisseurs étrangers, que ce soit en régime de propriété exclusive ou de coentreprise.
4. Selon l'indice de liberté économique de la Heritage Foundation pour 2007, Bahreïn est l'économie la plus libre parmi les pays arabes et se classe au 39^{ème} rang mondial; cet excellent classement dénote le caractère libéral de ses politiques et pratiques.
5. Le système bancaire de Bahreïn se classe à égalité avec ceux des pays développés; son classement dans la catégorie B selon l'Indicateur du secteur bancaire de Fitch Ratings dénote sa qualité et sa solidité intrinsèques. Par ailleurs, les réformes économiques en cours ont incité l'agence de notation internationale Standards and Poor's à relever à A (perspective stable) la note en devises de Bahreïn en 2006. De plus, Fitch Ratings a relevé la perspective de Bahreïn de "stable" à "positive".
6. La position de Bahreïn en tant que plaque tournante bancaire et financière de la région a été réaffirmée en février 2006, avec l'implantation sur son territoire du Centre d'investissement pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MOAN). Le Centre appuie le programme d'investissement conjoint MOAN-OCDE, auquel participent 18 pays, ce qui confère à Bahreïn un rôle pivot sur le plan régional pour la coordination des activités de recherche de l'OCDE sur les politiques d'investissement dans la région.
7. L'octroi du titre de "ville moyen-orientale du futur" par le magazine pour investisseurs FDI du Financial Times donne aussi toute la mesure du succès de Bahreïn dans la création d'un environnement favorable à l'investissement entrant.
8. Le taux de croissance économique de Bahreïn est passé à 7,8 pour cent en 2005, contre 5,6 pour cent l'année précédente, le PIB en prix constants ayant progressé pour s'établir à 9 286 millions de dollars EU, contre 8 612,2 millions de dollars EU en 2004. Cette croissance est attribuée à l'amélioration des résultats dans les secteurs hors pétrole, notamment le secteur financier, les télécommunications, l'industrie manufacturière, la construction, l'éducation et la santé.
9. À mesure que le développement impulsé par le secteur privé s'oriente vers une économie du savoir s'articulant autour de certains groupes de secteurs à forte valeur conçus pour créer des emplois très spécialisés et très rémunérateurs de manière à absorber une main-d'œuvre éduquée et bien formée,

la mise en valeur des ressources humaines acquiert une grande importance. Bahreïn se classe déjà au 39^{ème} rang mondial et au second rang dans le monde arabe selon l'indice de développement humain de l'ONU, et les femmes continuent de jouer un rôle effectif tant dans les affaires que dans la vie sociale et politique.

10. Bahreïn a utilisé ses ressources pétrolières limitées pour créer un environnement favorable dans lequel sa population, ses institutions et ses infrastructures l'ont développé et l'ont transformé en une nation démocratique moderne, une nation qui est accueillante et tolérante à l'égard de toutes les nationalités et toutes les confessions, qui encourage activement l'investissement entrant, qui respecte la primauté du droit et dont le gouvernement habilite le secteur privé à constituer le moteur de la croissance.

11. La période qui s'est écoulée depuis le précédent examen de la politique commerciale de Bahreïn a été porteuse de mutations économiques importantes, mais les six prochaines années devraient être pour le moins remarquables. Porté par le processus démocratique, stimulé par la réorganisation institutionnelle et les réformes économiques, Bahreïn est appelé à se distinguer au sein de la région Moyen-Orient comme un exemple de ce que peut accomplir une petite nation qui a investi massivement dans son principal atout: sa population.

II. DÉVELOPPEMENT NATIONAL

12. La transition vers une monarchie constitutionnelle en 2002, sur la base d'un référendum national, a entraîné une libéralisation politique et un puissant appui aux programmes de réformes économiques. Les élections de 2006, après celles de 2002, ont témoigné de la motivation de tous les partis et de tous les segments de la société, et ont modifié la perception de ce qui peut être accompli au niveau individuel, amplifiant le sentiment de citoyenneté.

13. L'attachement à l'ouverture et à la démocratie a dynamisé le développement économique, renforçant l'esprit bahreïnite d'appartenance à une seule famille; le gouvernement a été remodelé pour privilégier le secteur privé en tant que force motrice de l'économie et s'est donc progressivement retiré des processus de production, par le jeu de la privatisation et du désinvestissement.

14. Un certain nombre de conseils publics et de comités intergouvernementaux ont été créés afin d'assurer la pleine intégration du secteur privé dans le développement économique, l'ensemble du processus étant coordonné par l'Office du développement économique, qui se concentre sur la formulation et la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de Bahreïn.

15. Une campagne d'efficience pilotée par le Bureau de la fonction publique vise à renforcer les résultats et l'efficience des départements ministériels; parallèlement, le processus d'impartition se soldera par une réduction de la taille de l'État.

III. AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DES CAPACITÉS

1) INITIATIVES DES POUVOIRS PUBLICS

16. L'amélioration de la productivité est le principal stimulant de la croissance économique qui est en voie d'adoption dans la perspective du développement durable; elle passe par une combinaison de facteurs: meilleure utilisation de la technologie, stimulation de l'innovation et création d'une main-d'œuvre plus productive et plus spécialisée conformément aux exigences du marché.

17. Le secteur privé de Bahreïn a figuré de tout temps parmi les plus actifs de la région; il a rompu avec une focalisation commerciale pour développer des industries et des services de taille

appréciable tels que la fabrication légère, la vente au détail, le tourisme, les télécommunications et les services financiers. Les petites et moyennes entreprises (PME) représentent environ 99 pour cent de l'ensemble des entreprises bahreïnites.

18. Par sa contribution aux exportations et aux recettes publiques, le pétrole demeure un élément important pour l'économie bahreïnite. En vue de maximiser le potentiel du secteur pétrolier et gazier, des changements importants ont été opérés avec la création de l'Autorité nationale du pétrole et du gaz (NOGA), qui est responsable de toutes les institutions et questions connexes. L'Autorité a pour mission de préserver et de mettre en valeur les ressources pétrolières et gazières de Bahreïn, de maintenir les niveaux de production, d'optimiser l'utilisation des ressources et d'assurer la rentabilité la plus élevée. Dans cette optique, plusieurs décrets royaux et textes législatifs ministériels ont été promulgués afin d'organiser et de faciliter l'environnement des affaires dans le secteur ainsi que de rationaliser l'utilisation des ressources énergétiques.

19. En raison du processus de diversification, la contribution du secteur pétrolier et gazier au PIB réel a chuté de 44,5 pour cent en 1980 à 11 pour cent en 2005, ce qui dénote l'ampleur du processus. Le gouvernement s'attend à ce que ses mesures de réforme visant à stimuler la productivité créent un environnement favorable grâce auquel le PIB par habitant fera plus que doubler d'ici à 2015 tandis que la productivité du travail augmentera de 4 à 5 pour cent par an.

20. Afin d'accroître les capacités de production tant pour les marchandises que pour les services, le gouvernement a entrepris de stimuler l'investissement entrant et de lever tous les obstacles connexes, pour permettre aux entreprises de s'établir avec plus d'efficacité. En 2006, Bahreïn a instauré une nouvelle réglementation régissant le démarrage des entreprises sur son territoire, rendant ainsi le processus plus aisé, plus rapide, plus transparent et peu onéreux.

21. Une nouvelle loi sur les entreprises, actuellement soumise au processus législatif, mettra l'accès sur les PME; elle englobe les caractéristiques pertinentes d'autres législations de pays en développement et de pays développés ainsi que des caractéristiques essentielles en matière de gouvernance d'entreprise et de protection des investissements (un code distinct de gouvernance d'entreprise est sous forme de projet et fait actuellement l'objet d'un débat public). Il est prévu que la nouvelle loi exercera un profond impact sur les entreprises en leur donnant une plus grande flexibilité d'action tout en ménageant un degré de protection approprié pour les actionnaires minoritaires.

22. Le gouvernement croit fermement aux politiques d'ouverture économique et au libre-échange. Bahreïn s'emploie à stimuler les entreprises en instaurant un climat propice à leurs activités par la suppression des obstacles à la croissance (terres, capital, infrastructure), en créant des possibilités pour le secteur privé dans le domaine économique, le logement, l'industrie, le tourisme et d'autres sphères de développement des entreprises, et en assurant l'égalité des chances sur son territoire afin de garantir la concurrence et d'améliorer la productivité.

23. Bahreïn tient aussi à favoriser le développement d'une économie du savoir, centrée autour d'un certain nombre de pôles d'activité qui comprennent, entre autres, les soins de santé, les services à dominante technologique, les services aux entreprises et les services financiers, et soutenue par le développement des infrastructures essentielles dans le cadre de vie, l'infrastructure matérielle et l'éducation.

24. Bahreïn croit que la durabilité de son développement économique futur tient à la force et à la compétitivité de sa main-d'œuvre et au développement d'une solide culture entrepreneuriale. C'est pourquoi le gouvernement a aussi lancé un certain nombre de réformes économiques en vue de:

- transformer le rôle de l'État – passer de l'État entrepreneur à l'État régulateur – en améliorant l'environnement des entreprises et en renforçant les infrastructures;
- conférer des moyens aux Bahreïnites justifiant d'une éducation et d'une formation de calibre international en les dotant des compétences nécessaires pour affronter la concurrence sur le marché du travail.

25. Les grands projets d'infrastructure et les initiatives de politique lancés à Bahreïn ces dernières années font également partie de la stratégie holistique à long terme visant à positionner le secteur privé et à faire en sorte qu'il soit le moteur de la croissance future.

26. Dans le cadre de son approche globale pour améliorer les résultats de l'économie, le gouvernement entend encourager l'investissement entrant, développer le secteur industriel, exploiter l'avantage comparatif existant dans certains secteurs, en particulier le secteur financier, utiliser le développement de la propriété intellectuelle comme incitation à l'investissement dans les secteurs clés comme l'industrie pharmaceutique, améliorer la productivité et la compétitivité de la main-d'œuvre nationale et prendre appui au maximum sur la politique budgétaire, monétaire et commerciale, de même que sur la stabilité politique de Bahreïn, pour étayer le développement économique.

i) Encourager l'investissement entrant

27. L'investissement étranger est encouragé à Bahreïn, car il offre un potentiel de transfert de savoir et de fécondation croisée pour les entreprises locales; de fait, la propriété étrangère exclusive est autorisée dans pratiquement tous les secteurs.

28. La détermination des Bahreïnites eux-mêmes à investir à Bahreïn explique largement le succès dont témoignent les flux d'investissements entrants; leurs investissements représentent environ la moitié de l'investissement privé total hors portefeuille.

ii) Développer l'industrie

29. Une nouvelle politique industrielle a été adoptée pour positionner le secteur industriel en vue d'une diversification qualitative et pour étayer le développement économique futur par les moyens suivants: attirer de nouvelles technologies, s'appuyer sur les capacités locales d'innovation, renforcer les PME et les liens entre groupes, diffuser l'innovation, maximiser les incidences, exploiter les atouts et construire pour le futur.

30. Aux initiatives de politique s'ajoute l'aménagement de nouveaux parcs industriels, en vue d'offrir une infrastructure de calibre mondial, dotée d'excellentes installations et structures logistiques; cela inclut un certain nombre de pépinières d'entreprises qui bénéficient du soutien d'institutions internationales.

31. Une nouvelle résolution du Conseil suprême du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) exonérant les installations industrielles des droits de douane perçus sur les intrants industriels a été adoptée en 2004; en outre, deux lois unifiées du CCG régissant respectivement les licences industrielles et les mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde ont été adoptées en 2006.

32. Un parc scientifique et technologique de 1 milliard de dollars, s'ajoutant à deux autres parcs industriels majeurs (le Parc d'investissement international et la Zone portuaire d'investissement industriel de Bahreïn), sera implanté sur une superficie de plus de 2 millions de mètres carrés; il servira de base pour construire une plate-forme internationale consacrée à la recherche et au

développement, afin de desservir la région et d'accélérer le rythme du développement industriel à Bahreïn.

33. La nouvelle politique industrielle devrait faire progresser de 2 à 3 pour cent la production du secteur, en plus d'entraîner la création d'environ 1 000 emplois de grande qualité par an, de faciliter la migration en aval, d'augmenter le taux de création d'entreprises et d'accroître le savoir et la valeur au sein du secteur.

iii) Renforcer le secteur des services financiers

34. Un tournant a été marqué dans l'histoire financière du pays en 2006, avec la création de la Banque centrale de Bahreïn (CBB) qui a succédé à l'Agence monétaire de Bahreïn (BMA) et joue le rôle de banque centrale et d'organisme de réglementation de l'industrie des services financiers, y compris les assurances et le marché des capitaux.

35. En avril 2005, la CBB a instauré un vaste cadre réglementaire destiné à protéger les titulaires de polices d'assurance, à préserver la confiance du marché et à appliquer les normes internationales en matière de réglementation.

36. En juin 2006, l'Office du développement économique de Bahreïn a annoncé la création du Bureau de développement des services financiers (BFSDB), qui est appelé à servir de plate-forme pour l'expansion du secteur des services financiers dans le pays.

iv) Importance des droits de propriété intellectuelle

37. Bahreïn croit fermement que les idées et les produits novateurs issus de la recherche-développement doivent être protégés de manière efficace et transformés en de précieux actifs de propriété intellectuelle. C'est ainsi qu'en 2006 il a été promulgué six nouvelles lois concernant les marques de fabrique et de commerce, les brevets, les dessins industriels, les secrets commerciaux, les indications géographiques et les circuits intégrés, qui visent à harmoniser et à simplifier les procédures formelles régissant l'enregistrement national de tous les droits de propriété industrielle en mettant fortement l'accent sur la protection et sur les moyens de faire respecter les droits.

38. La législation en matière de propriété intellectuelle est perçue comme un moyen d'encourager l'investissement entrant, notamment dans les secteurs tels que l'industrie pharmaceutique, lourdement tributaires de la protection que cette législation accorde aux producteurs. Les régimes de propriété intellectuelle nationaux, régionaux et internationaux en évolution influenceront sur les processus d'entreprise tout en créant de nouvelles possibilités de croissance et de nouveaux défis pour l'avenir et en assurant une vigoureuse protection contre les imitations, les atteintes aux droits, le piratage et le phénomène des agressions contre les droits de propriété intellectuelle.

39. La propriété intellectuelle est un précieux actif d'entreprise et un outil d'affaires stratégique. Par suite de la promulgation des lois industrielles indiquées plus haut et de l'adhésion du pays à divers traités et conventions internationaux, l'enregistrement de marques nationales et internationales a connu une progression spectaculaire à Bahreïn, le nombre d'enregistrements étant passé à 6 349 en 2006, contre 3 298 en 2005.

40. Par ailleurs, Bahreïn a adhéré au Protocole de Madrid le 15 décembre 2005 et au Traité de coopération en matière de brevets le 18 mars 2007. Il a aussi adhéré à l'Accord de Nice et au Traité sur le droit des brevets (PLT) et adhérera bientôt au Traité sur le droit des marques (TLM), à l'Accord de Vienne et au Traité de Budapest. En 2005, il est devenu partie au Traité sur le droit d'auteur de

l'OMPI et à son Traité sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, et en 2006 il a adhéré à la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion.

41. Une nouvelle Loi sur le droit d'auteur (n° 22) a été promulguée en 2006, et un arrêté ministériel a été promulgué la même année sur la publication des jugements et décisions judiciaires relatifs à la mise en œuvre de cette loi.

v) Concurrence

42. Bien que les monopoles et les cartels – qui ne sont pas considérés comme allant dans le sens de l'intérêt public – ne soient pas autorisés en vertu de la loi sur les consommateurs, Bahreïn ne dispose pas à l'heure actuelle d'une législation sur la concurrence à proprement parler. Le gouvernement envisage toutefois d'instaurer une telle législation.

43. En 2005, le Conseil national de la compétitivité de Bahreïn (BNCC) a été créé pour suivre les résultats économiques du pays et établir des rapports à ce sujet ainsi que pour renforcer la sensibilisation à la nécessité d'évaluer en permanence les résultats nationaux en matière de compétitivité. Par sa campagne de sensibilisation, le BNCC entend faire comprendre les cotes de compétitivité et en promouvoir l'utilisation en tant qu'instruments de politique et outils de décision des entreprises.

vi) Privatisation

44. Depuis 2006, la privatisation s'est accélérée avec le passage au secteur privé de la production d'électricité et des transports publics ainsi que la déréglementation du secteur des télécommunications. Pour renforcer cet élan, un cadre structurel a été mis en place, y compris un Haut comité de la privatisation qui a été constitué en vertu de la Loi n° 41 de 2002 et comprend des représentants de l'EDB et du Ministère des finances; présidé par le Ministre des finances, ce comité est chargé de prendre les décisions de principe en matière de privatisation.

45. La Banque mondiale a participé à l'élaboration d'un schéma directeur pour les privatisations futures, qui couvre un programme décennal. En outre, il a été créé une nouvelle société de portefeuille (Mumtalakat) qui est chargée, entre autres, de l'exploitation des entreprises à participation étatique majoritaire. Les entreprises intégrées à la Mumtalakat sont elles-mêmes candidates à la privatisation, ainsi que la Mumtalakat elle-même.

46. Des équipes transactionnelles distinctes comprenant l'EDB, le Ministère des finances et le ministère sectoriel compétent ont été mises en place pour la conduite de chaque transaction, et l'attention voulue a été accordée à la création d'organismes de réglementation multisectoriels, de sorte que la fourniture des services soit conforme aux meilleures pratiques.

47. Jusqu'ici, la privatisation du Club d'équitation de compétition, des services postaux, d'un nouveau projet indépendant eau et électricité, du réseau d'assainissement et des usines de traitement a été approuvée, et il est prévu que de nombreuses autres privatisations suivront.

48. Dans le cadre de son vaste projet de privatisation du secteur portuaire, Bahreïn a transféré l'exploitation du port de Mina Salman du Ministère des finances à A.P. Moller Terminals (APMT) Bahreïn, le 8 décembre 2006. Cela mettait fin à quatre années d'efforts résolus visant à privatiser les ports bahreïnites. Ce transfert est considéré comme le plus grand projet de privatisation de l'histoire de Bahreïn, car il concerne 700 employés de l'État.

49. La privatisation des ports bahreïnites est conforme à la politique gouvernementale consistant à soutenir l'économie nationale en développant les ports et le commerce maritime ainsi que d'autres secteurs connexes. C'est également dans le cadre de cette politique que s'est inscrite la création du port Shaikh Khalifa bin Salman avec sa zone franche adjacente et la zone industrielle située au sud de Hidd.

50. Le gouvernement met ainsi l'accent sur les trois principaux facteurs qui sont nécessaires pour développer le secteur du transport maritime à Bahreïn, à savoir le développement de l'infrastructure, une plus grande efficacité de la manutention portuaire et la mise en place d'un organe de développement et de surveillance pour assurer une exploitation harmonieuse.

vii) Mise en valeur des ressources humaines

51. Le taux d'accroissement démographique à Bahreïn a reculé au cours des dix dernières années, passant de 3,6 pour cent au niveau actuel de 2,7 pour cent, et la population est actuellement estimée à 650 000 habitants, dont 62 pour cent de Bahreïnites. Bahreïn croit fermement que sa population est sa principale ressource, et l'une des priorités de l'action publique consiste à doter la main-d'œuvre nationale des moyens nécessaires pour tirer parti de la réforme du marché du travail, en améliorant l'éducation et la formation.

Réforme du marché du travail

52. En 2004, Bahreïn a lancé une vaste et ambitieuse initiative de réforme structurelle du marché du travail, qui vise à abaisser le taux de chômage au sein de la population bahreïnite à moins de 4 pour cent dans un délai de 15 ans. Au cœur de cette initiative s'inscrivent deux objectifs prépondérants:

- encourager le secteur privé à devenir le moteur de la croissance à Bahreïn;
- faire des Bahreïnites les employés de choix pour les employeurs du secteur privé.

53. Dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles, deux nouveaux organismes – l'Office de réglementation du marché du travail et le Fonds du marché du travail – ont été créés.

Réforme de l'éducation

54. Bahreïn a amorcé en 2005 une vaste réforme de son système éducatif qui couvre l'ensemble des niveaux d'éducation, pour contribuer à améliorer la compétitivité des Bahreïnites sur le marché du travail. Les quatre initiatives en cours concernent la mise en place d'un Office d'assurance de la qualité (indépendant), le renforcement de la profession d'enseignant, la création d'une école polytechnique et l'amélioration de l'enseignement professionnel au niveau du secondaire supérieur.

viii) Politique budgétaire

55. Le budget gouvernemental 2005-2006 était fondé sur une prévision prudente des recettes pétrolières. Pour 2006, le budget prévoyait une augmentation tant des dépenses de fonctionnement (4,4 pour cent par rapport au budget 2005) que des dépenses d'équipement (16,5 pour cent par rapport au budget 2005), pour des dépenses totales budgétisées de 1,58 milliard de BD (4,2 milliards de dollars) contre des recettes budgétisées de 1,27 milliard de BD (3,4 milliards de dollars).

56. Le pétrole représente environ 70 pour cent du total des recettes publiques budgétisées; toutefois, les réformes structurelles opérées ces dernières années, notamment en ce qui concerne les privatisations, mettent en lumière la politique budgétaire prudente de Bahreïn pour l'avenir et étayeront la croissance du secteur non pétrolier.

57. La création de l'Office des marchés publics et du Bureau national de l'audit devrait contribuer à réduire les dépenses publiques et à améliorer la transparence.

58. La gestion prudente des ressources face à l'amenuisement des stocks pétroliers et l'amorce précoce de la diversification après la découverte du pétrole au début des années 30, conjuguées à une politique d'ouverture du marché, ont permis jusqu'ici à Bahreïn de ne pas imposer un régime d'imposition, ce qui a constitué une incitation à l'investissement.

ix) Politique monétaire

59. La Banque centrale de Bahreïn est chargée de définir les objectifs de la politique monétaire, de mener les opérations monétaires et d'assurer la santé du secteur financier. Elle a pour objectifs:

- de protéger la valeur de la monnaie et d'en assurer la stabilité prix tant sur le plan interne qu'externe;
- d'assurer la stabilité des marchés financiers de Bahreïn;
- de promouvoir Bahreïn en tant que centre financier international.

60. Bahreïn applique une politique consistant à maintenir un taux de change fixe par rapport au dollar EU. Bahreïn et les autres pays du CCG se sont tous accordés sur le rattachement de leurs monnaies au dollar EU, première étape vers la création d'une union monétaire du CCG prévue pour 2010.

x) Stabilité

61. Le gouvernement croit que la stabilité politique et la stabilité économique sont les principaux catalyseurs de la croissance et les principaux déterminants du niveau d'investissement entrant, et que le processus démocratique est fondamental pour parvenir à une telle stabilité dans le long terme.

62. La stabilité monétaire et un système financier bien développé atténuent sensiblement la vulnérabilité de Bahreïn aux chocs extérieurs, comme le fait la nature de son développement, tiré par la demande.

63. Par ailleurs, Bahreïn est moins exposé au risque de migration de la main-d'œuvre, car au plan numérique les ressortissants bahreïnites l'emportent largement sur les étrangers, ce qui constitue également une bonne indication de la qualité de la main-d'œuvre locale.

2) SECTEURS DE CROISSANCE

i) Tourisme

64. Le gouvernement envisage que Bahreïn devienne une destination touristique de haut calibre pour les loisirs et les affaires, les marchés visés étant ceux du Moyen-Orient, de l'Europe et de l'Asie; un processus consistant à redéfinir la vision et la feuille de route touristiques et à les raccorder aux principaux intervenants a été amorcé en juin 2005.

65. Bahreïn occupe une localisation stratégique en tant que porte d'entrée au Moyen-Orient; à cela s'ajoute l'attrait d'un environnement sûr et plaisant, d'un climat chaud ainsi que de l'histoire, de la culture, des traditions et des événements internationaux.

66. Bahreïn est un pays de diversité – plaque tournante financière abritant d'importantes sociétés multinationales, lieu de culture à l'archéologie et aux traditions riches, paradis touristique regorgeant d'activités, de lieux à visiter et de gens amicaux.

67. Entre 1995 et 2002, le nombre de visiteurs internationaux ayant séjourné à Bahreïn s'est accru au rythme de 12,4 pour cent; 70 pour cent des visiteurs proviennent des pays du CCG, dont 89 pour cent d'Arabie saoudite. Il est possible d'accroître considérablement les flux touristiques hors CCG, surtout à mesure que les liens se renforcent avec les secteurs de la santé, de l'éducation, des finances ainsi que des expositions et congrès.

68. Les recettes touristiques générées par les hôtels et les appartements de tourisme ont connu elles aussi une augmentation progressive ces dernières années, passant de 3,382 millions de BD (8,9 millions de dollars) en 2002 à 5,812 millions de BD (15,4 millions de dollars) en 2006. La croissance annuelle moyenne de 14,83 pour cent est une autre indication claire du potentiel touristique de Bahreïn.

69. Outre l'autoroute reliant Bahreïn à l'Arabie saoudite, un nouveau pont en projet qui reliera Bahreïn au Qatar et servira au transport tant routier que ferroviaire augmentera les possibilités futures en matière de transbordement et de tourisme.

ii) Services financiers

70. En 2005, le secteur financier représentait 27,6 pour cent du PIB, contre 25 pour cent en 2004; la demande de marché portant sur les services et produits financiers va croissant, notamment en ce qui concerne les instruments financiers islamiques, et avec le lancement du Centre financier de Bahreïn, prévu pour 2007, la croissance est appelée à se poursuivre.

71. Bahreïn abrite actuellement 373 établissements financiers, pour un actif bancaire total de 163 milliards de dollars EU en juin 2006. La contribution du secteur au PIB s'est établie à environ 27,6 pour cent en 2005.

72. Bahreïn compte le plus grand nombre de banques islamiques au monde, ainsi que des activités auxiliaires en expansion. On y dénombre 134 établissements financiers dont des banques, des compagnies d'assurance et des fonds d'investissement.

73. Bahreïn a aussi investi 10 millions de dollars dans la création d'un centre d'étude, de recherche et de formation sur l'industrie bancaire islamique, en complément à son Centre de formation des banquiers, déjà très respecté. Il abrite également l'Organisation de comptabilité et de vérification des comptes pour les établissements financiers islamiques.

74. Une nouvelle Loi sur les fiducies, promulguée en 2006, instaurera un cadre bien réglementé pour le développement des services fiduciaires et des services de gestion fiduciaire.

75. Les assurances sont une industrie bien développée à Bahreïn (80 sociétés) et possèdent un important potentiel de croissance.

76. Bahreïn a été le premier pays à normaliser la pratique de l'industrie du takaful et du retakaful (assurance et réassurance) et à instaurer à cette fin un cadre réglementaire spécifique.

77. Il est prévu que, sur la période allant jusqu'à 2015, les initiatives globales dans le secteur financier augmenteront la contribution du secteur au PIB (en la portant à 1,6 milliard de BD) et à l'emploi (en créant 5 700 nouveaux emplois).

iii) Industrie manufacturière

78. La contribution du secteur manufacturier au PIB a affiché une progression massive de 47,8 pour cent en 2005 et s'établit actuellement à 13,1 pour cent du PIB total. De nouvelles projections laissent anticiper un triplement de la contribution du secteur d'ici à 2020.

iv) Télécommunications

79. En 2002, la Loi sur les télécommunications a été promulguée en vertu du Décret législatif n° 48, pour énoncer la politique générale fondamentale du gouvernement à l'égard du secteur; depuis lors, le secteur des télécommunications subit une profonde mutation dans le cadre de cette politique gouvernementale qui vise à créer rapidement un environnement de marché libre afin d'attirer de nouveaux entrants du secteur privé.

80. Une Autorité de réglementation des télécommunications (TRA) – indépendante – a été créée pour réglementer le secteur, pour contribuer à assurer une offre de services compétitifs de grande qualité et pour délivrer les licences d'exploitation et d'utilisation du spectre selon des procédures transparentes.

81. Aujourd'hui, le marché des télécommunications à Bahreïn est complètement ouvert aux investisseurs étrangers, et la TRA s'emploie encore à améliorer l'environnement intérieur de manière à faciliter et encourager l'arrivée de nouveaux entrants dans les services fixes, mobiles et autres.

v) Commerce électronique

82. Le degré de développement et de compétitivité de Bahreïn en ce qui concerne les technologies de l'information et des communications (TIC), sa position vigoureuse à l'égard du cybergouvernement et la forte adhésion au commerce électronique traduisent en partie les efforts que le gouvernement déploie pour mettre en œuvre les politiques connexes au niveau des infrastructures, des institutions, de la législation et de l'éducation et pour créer un environnement favorable à l'adoption des TIC; ces facteurs orienteront le développement technologique du pays et étayeront la création d'une société fondée sur le savoir.

83. Le secteur des TIC a connu une croissance rapide ces cinq dernières années; il s'agit en particulier du cybergouvernement, qui est bien avancé, ainsi que de la finance électronique et des services de TI, qui sont soutenus par le cadre réglementaire des lois sur les transactions, par un ensemble de normes pour l'accréditation des autorités de certification, par des initiatives des secteurs tant privé que public pour accroître le taux de pénétration de l'informatique et par une formation ciblée visant à développer la mise en valeur des ressources humaines et la préparation des entreprises aux nouvelles technologies.

vi) Construction

84. La construction est un secteur en plein essor; elle attire beaucoup de nouveaux investissements locaux et étrangers qui tirent profit de l'absence d'imposition à Bahreïn, du régime de propriété exclusive et de l'environnement cosmopolite, détendu et axé sur la famille.

vii) Éducation

85. Bahreïn abrite un nombre croissant d'écoles, de collèges, d'universités et d'institutions de formation professionnelle privés, nombre qui devrait continuer de croître pour répondre à la demande des résidents et pour desservir le marché régional, en particulier l'Arabie saoudite.

86. Plusieurs initiatives sont en cours pour attirer les étudiants de la région qui recherchent un environnement CCG afin de profiter d'une éducation abordable et de grande qualité à Bahreïn, plutôt que d'aller outre-mer.

viii) Soins de santé

87. La demande de services de santé privés, abordables et de grande qualité, qui progresse d'environ 8 pour cent par an, a créé la nécessité d'accroître les infrastructures modernes et le personnel spécialisé tout en permettant au gouvernement d'accélérer le programme de privatisation dans le secteur. Bahreïn tient à la libéralisation des services de santé, qui fait partie des objectifs de sa politique sanitaire nationale, et des possibilités d'investissement existent dans plusieurs domaines: services de santé spécialisés, médicaments, lutte contre les maladies, sécurité sanitaire des aliments, technologie, biotechnologie, système d'information sanitaire, assurance maladie et mise en valeur des ressources humaines.

88. Bahreïn est importateur net de produits alimentaires, et le Codex Alimentarius est la principale source utilisée pour l'élaboration des normes nationales, qui peuvent influencer sur le commerce de ces produits.

IV. POLITIQUE COMMERCIALE

89. Bahreïn est, à l'heure actuelle, importateur net de produits manufacturés. L'économie repose sur les services, mais elle possède une capacité industrielle croissante dont l'expansion constitue un objectif activement poursuivi par le gouvernement. De plus, le gouvernement est un ferme partisan des marchés libres et des règles ouvertes fondées sur le système commercial mondial; il prône l'ouverture économique en tant que puissant catalyseur du développement, pour encourager et faciliter l'exportation des produits et services ainsi que pour renforcer les capacités et la compétitivité nationales en encourageant l'investissement entrant.

90. Ayant préservé sa position de capitale financière du Moyen-Orient, Bahreïn entend devenir une plaque tournante commerciale et un centre de commerce de détail essentiels dans la région. Il a toujours eu un profond attachement pour la libéralisation commerciale et les transactions commerciales internationales efficaces, renforcé par ses liaisons autoroutières avec l'Arabie saoudite et ultérieurement le Qatar, qui consolideront son potentiel en matière de facilitation des échanges et de logistique de la chaîne d'approvisionnement vis-à-vis non seulement de ses partenaires du CCG mais du monde en général.

91. Le commerce d'importation bénéficie de l'admission en franchise de droits pour la plupart des matières premières de base, des intrants industriels et des produits alimentaires de base. Quant aux autres marchandises, assujetties à des droits de douane, plus de 90 pour cent d'entre elles sont frappées de droits très faibles, compris entre zéro et 5 pour cent.

92. L'environnement commercial de Bahreïn est stable et transparent. Il n'existe pas de restrictions à l'importation, sauf pour des considérations d'héritage patrimonial, d'environnement, de santé ou de sécurité.

1) BAHREÏN ET LE MONDE

93. Membre fondateur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Bahreïn est un très fervent partisan du système commercial multilatéral. De plus, il est fier de s'être conformé avec diligence à toutes les prescriptions d'ordre législatif et institutionnel pour assurer la mise en œuvre et le respect de tous les Accords et applications de l'OMC. En tant que petite économie, il est favorable

à une application vigoureuse du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et des économies de petite taille, et il valorise l'équité et l'objectivité de l'Organe de règlement des différends de l'OMC.

94. La participation active de Bahreïn au Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha est illustrée par les offres et propositions positives qu'il a présentées dans les différents domaines de négociation, notamment dans celui des services, auquel il attache une grande importance – en particulier les services financiers, la construction, les télécommunications, les transports et le tourisme. Il espère que les négociations sur les services engendreront des offres accordant un accès plus effectif aux marchés, notamment au titre du mode 4 de fourniture de services.

95. S'agissant de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA), Bahreïn est favorable à une formule ou approche de réduction tarifaire équitable et équilibrée, qui permettrait aux petits pays et aux pays en développement d'appliquer des politiques industrielles fructueuses et d'atteindre des objectifs de diversification, en plus d'appuyer les industries nationales et les industries spécialisées, la création d'emplois et les PME viables. Bahreïn appuie les mandats de Doha et de Hong Kong concernant l'élimination des obstacles à l'accès aux marchés, la progressivité des droits et les crêtes tarifaires, en particulier pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement.

96. Parmi les priorités de Bahreïn figurent des négociations réussies et un accord sur la facilitation des échanges, pour assurer le développement de la logistique de chaîne d'approvisionnement, les prescriptions en matière d'ajustement technique et législatif, les incidences au chapitre des normes et de la conformité ainsi que la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités commerciales. Bahreïn appuie aussi la mise en œuvre positive et équitable de l'initiative Aide pour le commerce, avec des fonds suffisants et la participation active de toutes les institutions associées à l'OMC.

2) BAHREÏN ET LA RÉGION

i) Appartenance au CCG

97. Bahreïn est membre fondateur du Conseil de coopération du Golfe (CCG) avec le Koweït, l'Oman, le Qatar, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Depuis 1981, une zone de libre-échange a été instaurée entre les États membres du CCG, avec l'élimination des droits de douane sur tous les produits qui en sont originaires.

98. En décembre 2001 a été signé un accord économique prévoyant la création de l'Union douanière du CCG ainsi que l'harmonisation des politiques économiques, financières et monétaires, en vue de renforcer l'intégration économique par l'instauration du Marché commun du Golfe et de l'Union monétaire du Golfe.

99. Outre les liens culturels et les liens de parenté au sein de la région, le CCG procure à Bahreïn une stabilité économique, sociale et politique régionale commune, des économies d'échelle, une complémentarité industrielle et des avantages en matière de création d'échanges.

100. Le CCG est actuellement engagé dans la négociation d'un accord de libre-échange (ALE) avec l'Union européenne. D'autres ALE sont prévus avec d'autres régions et pays tels que l'Association européenne de libre-échange (AELE), le Japon, le Marché commun du Sud (MERCOSUR), la Chine, l'Inde, le Pakistan, Singapour et la Turquie.

ii) Appartenance à la GZALE

101. Bahreïn est aussi membre fondateur de la Grande zone arabe de libre-échange (GZALE), dont l'accord de création a été signé le 19 février 1997, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1998 et est censé avoir éliminé la plupart des droits de douane entre les membres le 1^{er} janvier 2005. Bahreïn négocie actuellement au sein de la GZALE un accord régional sur le commerce des services, pour lequel la plupart des pays membres et lui-même disposent d'un avantage comparatif.

iii) Accords bilatéraux

102. Actuellement (août 2006), Bahreïn est lié aux États-Unis par un ALE bilatéral et a aussi conclu plus de 40 accords bilatéraux dans divers domaines tels que l'incitation à l'investissement, la prévention de la double imposition ainsi que la coopération économique, commerciale et technique.

ANNEXE I: ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE

1. Bien que Bahreïn soit une économie de petite taille, il est déterminé à jouer un rôle de premier plan dans le système commercial multilatéral et à en tirer pleinement profit en devenant la plaque tournante du commerce et de l'investissement dans la région après avoir réussi à conserver le premier rang au chapitre des services financiers.

2. Par conséquent, les besoins de Bahreïn en matière de coopération technique concernent les domaines suivants:

- renforcement du soutien technique et institutionnel lié à l'Aide pour le commerce, dans le cadre de l'OMC et des autres institutions et fonds internationaux pertinents;
- prescriptions d'ordre législatif et logistique concernant la facilitation des échanges; évaluation en douane; prévention du blanchiment d'argent et de la fraude; et mise en valeur des ressources humaines;
- renforcement de l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement, et besoins d'ajustement;
- renforcement institutionnel et mise en valeur des ressources humaines en matière de DPI;
- renforcement institutionnel, notifications et mise en valeur des ressources humaines en ce qui concerne les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les obstacles techniques au commerce (OTC) et les normes;
- renforcement des compétences de négociation et mise en valeur des ressources humaines en ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales et les ALE;
- soutien technique et institutionnel pour la promotion des exportations;
- renforcement des capacités commerciales, renforcement, sensibilisation et réseautage en matière de compétitivité;
- amélioration des capacités institutionnelles et du potentiel d'exportation dans la négociation et la mise en œuvre des accords relatifs au commerce des services;
- élaboration d'une politique et d'une législation en matière de concurrence; et
- participation de Bahreïn aux programmes nationaux, régionaux et internationaux de mise en valeur des ressources humaines et de formation pour les administrations publiques, les parlementaires et le secteur privé.

**ANNEXE II: INSTANCES AYANT CONTRIBUÉ À L'ÉLABORATION
DU PRÉSENT RAPPORT DU GOUVERNEMENT**

1. Ministère de l'industrie et du commerce, Ministère des finances, Ministère de la santé, Ministère de l'information, Ministère du travail, Ministère des affaires municipales et de l'agriculture, Banque centrale de Bahreïn, Département de l'aviation civile, Département des douanes, des ports et des zones franches, Office du développement économique, Autorité nationale du pétrole et du gaz, Département des télécommunications, des fréquences et des postes, Autorité de réglementation des télécommunications, Office des marchés publics et Département du tourisme.

—————